

Extrait du registre des décisions

Bureau du 16 mars 2023

n° 021-23

Objet : *RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux secs et de renouvellement des réseaux humides à Arith*

- date de convocation le 10 mars 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino - de Christelle Favetta-Sieyes à Daniel Rochaix - de Max Joly à Philippe Gamen - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Christophe Richel à Michel Dyen

• conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Christian Gogny - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 16 mars 2023

délibération n° 021-23

objet **RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux secs et de renouvellement des réseaux humides à Arith**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'à l'occasion de travaux d'aménagement de voirie réalisés par la commune d'Arith, situés montée de Lachat, entre la place de l'Eglise et la mairie, Grand Chambéry, la commune et le SDES (Syndicat départemental d'énergie de la Savoie) souhaitent se regrouper pour le lancement de marchés à procédure adaptée.

Une convention constitutive de groupement de commandes est proposée pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des travaux d'aménagement sécuritaire et d'aménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux secs et de renouvellement des réseaux humides (eau potable, déconnexion des eaux pluviales, rénovation du réseau unitaire) en fouille commune.

Dans ce groupement de commandes, seront à charge :

- de Grand Chambéry, les études et travaux de renouvellement des réseaux humides (eau potable, déconnexion des eaux pluviales urbaines, rénovation du réseau unitaire),
- de la commune d'Arith, les études et travaux de sécurisation et d'aménagement de la voirie, l'enfouissement et les modifications de l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux de télécommunications,
- du SDES, les études et travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

Grand Chambéry est coordonnateur du groupement. Chaque membre du groupement s'engage à signer un marché à hauteur de ses besoins propres avec un attributaire commun. Il en assure la bonne exécution technique et financière pour la partie relevant de sa maîtrise d'ouvrage et s'engage à informer le coordonnateur de tout litige.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de groupement de commandes,

Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du code de la commande publique,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux secs et de renouvellement des réseaux humides à Arith,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente décision,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

021-23

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux secs et de renouvellement des réseaux humides à Arith

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 23 mars 2023

Annexe(s) : Convention de groupement de commandes

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230323-lmc1H29072H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29072H1

Date de transmission en Préfecture : 23 mars 2023

Date de réception en Préfecture : 23 mars 2023

Publication sur le site internet: jeudi 23 mars 2023